

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13/12/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 27/12/2013

**Délibération n° D-2013-557**

Convention entre l'Etat et la Ville pour l'organisation de la mise  
sous pli

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT

**Excusés :**

Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction Accueil et Formalités  
citoyennes**

**Convention entre l'Etat et la Ville pour l'organisation  
de la mise sous pli**

Madame Anne LABBE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, l'Etat confie à la Ville de Niort l'organisation matérielle de la mise sous pli de la propagande adressée aux électeurs niortais.

Une convention concernant la réalisation de la prestation de mise sous pli, en application des articles L.212 et L.216 du Code électoral, portant organisation par la commission de propagande de la mise sous pli, est prévue à cet effet ; elle est soumise à la signature du Préfet et de Madame le Maire pour la commune de Niort.

Les dépenses de fonctionnement de cette commission (dépenses matérielles et de rémunération) sont prises en charge en intégralité par l'Etat.

Le remboursement est effectué sur la base des dépenses réellement engagées sans pouvoir excéder, par tour de scrutin, 0,30 € par électeur jusqu'à 6 listes en présence, et 0,04 € par liste supplémentaire.

L'inscription des dépenses et des recettes sera prévue au BP 2014.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention avec l'Etat pour la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales de 2014.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE